

*[Texte]*

or not for very long and may not be entitled to the job-training programs associated with them.

You have heard a lot about the qualifying and entitlement periods. We will try to focus on the issues specifically as they relate to poverty so as not to duplicate the other submissions you have heard.

It is our belief that the increase in the qualifying period and the reduction in the entitlement benefit period will result in an increase in reliance on social assistance and an increase in social assistance spending at the provincial and municipal levels. Since we have already seen provincial governments respond to increasing costs by becoming more punitive, and in fact forcing social assistance recipients into insecure and low-paying work, it strikes us that this will make that whole process considerably worse.

• 0905

We believe as well it will increase the number of working-poor Canadian families, and that is of greater concern to us in some ways. As you know, increasingly it takes two incomes to keep a family above the poverty line, and second-income earners are the ones who are more likely to be in insecure jobs. If they lose those jobs, they are less likely to qualify, or they are going to qualify for shorter periods, and they will not be entitled to social assistance, so if they have been bringing their families above the poverty line, those families will now slide under the poverty line.

In addition, one of the issues we identified in the brief and identified earlier in a brief to the minister on training issues is what my board members called the recycling of people. These are people who find themselves on social assistance for whatever reason, then go into training programs, into insecure employment, perhaps onto unemployment insurance, and then back onto welfare. That obviously does nothing to enhance anyone's self-esteem or feeling of the likelihood of getting out of that cycle and that trap. In our view the changes to qualifying and entitlement periods will result in an acceleration of that recycling process, and that creates great human damage.

The major and minor attachment issues—those distinctions are ones that are drawn in the proposals and in the legislation. Again, our concern is that it is going to hit the second-income earners the hardest. Regrettably I do not have the hard data with me, but the Canadian Council on Social Development's recent fact book on poverty pointed out the specific data on the number of second-income earners who are now required to keep

*[Traduction]*

changent fréquemment d'emploi ou qui ne parviennent pas à trouver un emploi permanent bien rémunéré seront privés de prestations ou n'y auront droit que pendant de brèves périodes. Qui plus est, ils seront exclus des programmes de formation professionnelle.

Bien des témoins ont soulevé devant vous la question du prolongement de la période de référence et de l'abrègement de la période de prestations. Afin de ne pas répéter ce qu'on vous a déjà dit, nous essaierons de nous en tenir aux conséquences de ces mesures pour les pauvres.

Nous estimons que le prolongement de la période de référence et l'abrègement de la période de prestations accroîtront le nombre d'assistés sociaux ainsi que le fardeau financier assumé à cet égard par les provinces et les municipalités. Étant donné que les gouvernements provinciaux ont déjà resserré leurs critères d'admissibilité aux prestations d'aide sociale pour tenir compte de l'augmentation de leurs coûts dans ce domaine, ce qui a obligé bien des assistés sociaux à accepter des emplois peu stables et mal rémunérés, nous estimons que les mesures proposées ne feront qu'aggraver la situation.

En outre, nous estimons qu'elles contribueront à appauvrir encore davantage les familles déjà pauvres, ce qui nous préoccupe encore davantage. Comme vous le savez, une famille doit pouvoir compter sur deux revenus à l'heure actuelle pour vivre décemment. Or, c'est le conjoint qui gagne le deuxième revenu qui occupe le plus souvent un emploi peu stable. S'il le perd, il risque de ne pas avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, ou d'y avoir droit pour une période réduite, et n'aura pas droit non plus à l'aide sociale. Si ce deuxième revenu permettait à certaines familles de vivre décemment, la perte de celui-ci fait passer le revenu familial en-deçà du seuil de pauvreté.

Nous voulons également vous entretenir de ce que mon conseil appelle le «recyclage des gens», un sujet que nous avons déjà abordé dans un mémoire sur la formation qui a été présenté au ministre. L'expression s'applique à ceux qui n'arrivent pas à se sortir du cercle vicieux dont le point de départ et d'arrivée est l'aide sociale en passant par les programmes de formation, les emplois peu stables et peut-être l'assurance-chômage. Ce recyclage enlève aux gens tout amour-propre et les réduit au désespoir. Nous estimons que les modifications proposées à la période de référence et à la période de prestations ne feront qu'accélérer ce processus de recyclage, avec les conséquences humaines que cela suppose.

Passons maintenant à la question des prestataires de la première et de la deuxième catégories, entre lesquelles le projet de loi établit une distinction. Encore une fois, nous craignons que ce soit le conjoint qui gagne le deuxième revenu qui soit le plus touché. Je n'ai malheureusement pas les statistiques en main, mais le Conseil canadien de développement social donnait dans sa dernière étude sur la pauvreté des chiffres permettant d'établir dans quelle